



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°14 – SAISON 2022/2023 Validation par mail

Réunion du :	09/01/2023
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, LEROY Grégory, LORANT Ghislaine, PHILIPPEAU Dominique, SALMON Éric, SOULON Franck
Excusé :	FROGER Alain
Assiste :	RIBRAULT Audrey

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. LEROY Grégory, membre du club de SEICHES MARCE AS (541206) et du GF CORZE PSV DU LOIR (582217) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Mme LORANT Ghislaine, membre du club de SEGRE ES HA (501894) et du GF SEGRE LE LION CANDE (582580) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Éric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Coupes Seniors Masculins -Matches arrêtés

⇒ **Maybéléger FC 1 / Le Fief Gesté FC 1**
Match n° 25464105
Coupe de l'Anjou Seniors M du 08/01/2023

Prend connaissance du rapport de l'arbitre,
« Match arrêté à la 30^{ème} minute, le terrain étant devenu impraticable »

En conséquence,

Décide :

- **Match à jouer le dimanche 15 janvier**
- De l'inversion de la rencontre qui devient **Le Fief Gesté FC 1 / Maybéléger FC 1** (article 4-A de la Coupe de l'Anjou)
- Reporter le match de championnat de D2-D **Maybéléger FC 1/ St Melaine sur Aubance** prévu le 15 janvier à une date ultérieure (Application de l'article 18 du Règlement des Championnats sur la priorité des rencontres)

⇒ **Villedieu Renaudière FC 1/ Le Longeron Torfou AS 1**
Match n° 25464138
Challenge de l'Anjou Seniors M du 08/01/2023

Prend connaissance du rapport de l'arbitre
« Match arrêté à la 8^{ème} minute, le terrain étant devenu impraticable »

En conséquence,

Décide :

- **Match à jouer le dimanche 15 janvier**
- De l'inversion de la rencontre qui devient **Le Longeron Torfou AS 1 / Villedieu Renaudière FC 1** (article 4-b du Challenge de l'Anjou)

Prochaine(s) réunion(s) : Jeudi 12 janvier 2023

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

